

En Flandre, les droits de succession et de donation, tant sur les fonds que sur les peuplements, ont été supprimés pour les bois et forêts, gérés selon les critères de « duurzaam bosbeheer », ou faisant partie du “Vlaams Ecologisch Netwerk”. La Région flamande propose également des aides spécifiques pour certaines plantations, la rédaction de plans de gestion élargis et l’ouverture des chemins au public.

CONSERVATION DE LA NATURE

En Belgique, le réseau européen Natura 2000 couvre 221.000 ha en Wallonie et 136.000 ha en Flandre, soit un total de 384.500 ha ou 13 % du territoire national.

Des réserves intégrales ou gérées sont disséminées à travers le pays. En Région wallonne, ces réserves couvrent environ 10.000 ha.

CERTIFICATION FORESTIÈRE

La SRFB soutient la certification PEFC, **le système de certification le plus répandu au monde** (221.600.000 ha début 2010), soit 70 % de la surface certifiée mondiale. En Wallonie, elle couvre **51% de la surface forestière** (soit 281.000 ha) et **260 entreprises** belges ont d’ores et déjà fait certifier leur chaîne de contrôle par le PEFC. Le FSC est également présent et couvre 15.000 ha en Région flamande.

FORÊT ET CO₂

La forêt belge stocke environ 480 millions de tonnes équivalent CO₂ (biomasse ligneuse, litière, bois mort et couche superficielle du sol). En outre, par le prélèvement de bois et son emploi de longue durée, la forêt compense l’émission annuelle de CO₂ de 800.000 voitures !

Mais l’attrait le plus important du bois en matière de CO₂ est en réalité la substitution. Le bois utilisé dans la construction, l’ameublement, ... vient se substituer aux produits, tels le PVC, le béton ou l’aluminium nettement plus « énergivores » en termes de production. Il en est de même pour le bois énergie qui vient remplacer les énergies fossiles.



ADRESSES UTILES

SOCIÉTÉ ROYALE FORESTIÈRE DE BELGIQUE

Galerie du Centre, Bloc 2, 6^e étage
1000 - Bruxelles
Tél. : +32 (0) 2 223 07 66
Fax: +32 (0) 2 223 01 45
info@srfb-kbbm.be
www.srfb.be

NTF

Tél. : +32 (0) 81 26 35 83
Fax: +32 (0) 81 26 35 84
info@ntf.be
www.ntf.be

LANDELIJK VLAANDEREN

Tél. : +32 (0)2 217 27 40
Fax: +32 (0)2 217 27 43
info@landelijkvlaanderen.be
www.landelijkvlaanderen.be

DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORÊTS

www.environnement.wallonie.be
dnf.dgarne@spw.wallonie.be

AGENTSCHAP VOOR NATUUR EN BOS

anb@vlaanderen.be
www.natuurenbos.be

INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

www.ibgebim.be

FNEF : FÉDÉRATION NATIONALE DES EXPERTS FORESTIERS

www.experts-forestiers.be
info@experts-forestiers.be

LES FÉDÉRATIONS SECTORIELLES

Portail officiel de la filière bois en Belgique (exploitants, entrepreneurs, scieurs, coopératives...)
www.woodnet.com

PEFC BELGIUM

Tél.: +32 (0) 2 223 44 21
Fax.: +32 (0) 2 223 42 75
info@pefc.be
www.pefc.be



SOCIÉTÉ ROYALE
FORESTIÈRE DE BELGIQUE

LES FORÊTS DE BELGIQUE

Économiques, écologiques,
sociales et paysagères



SOCIÉTÉ ROYALE
FORESTIÈRE DE BELGIQUE

LA FORÊT

Composante essentielle de notre territoire, la forêt remplit 4 grandes fonctions dynamiques au service de la société :

- économique : site de production du matériau bois, la forêt crée de nombreux emplois de terrain et dans la filière aval (scierie, papier, panneaux...);
- environnementale : siège d'une importante biodiversité, elle protège les sols contre l'érosion, agit positivement dans les cycles de l'eau et de l'air par la production d'oxygène et comme puits de carbone;
- sociale : lieu d'accueil du public à la recherche d'air pur et d'espaces, la forêt est un lieu de vie pour tous : promeneurs, pêcheurs, chasseurs...
- paysagère : la forêt structure notre paysage.

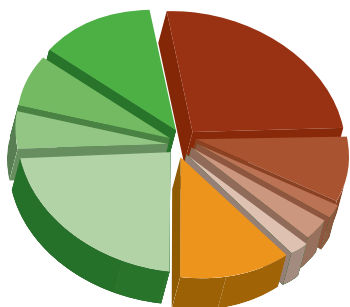
SURFACE FORESTIÈRE

Aujourd'hui, la forêt belge occupe 22 % du territoire national, soit 700.000 ha, répartis sur les 3 régions du pays :

- 78 % en Wallonie, au sud du pays
- 21 % en Région flamande, au nord
- 1 % en Région de Bruxelles-Capitale, au centre.

La couverture forestière a augmenté de 25 % en 150 ans !

RÉPARTITION DES ESSENCES DANS LES FORÊTS DE BELGIQUE



FEUILLUS 47 %

- Chênes 13 %
- Hêtres 7 %
- Peupliers 5 %
- Divers 22 %

RÉSINEUX 41 %

- Epicéas communs 25 %
- Pins 9 %
- Mélèzes 2 %
- Douglas 3 %
- Divers 2 %

SURFACES NON-PRODUCTIVES

- Voiries, landes, étangs, coupes-feu,... 12 %



PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES

La forêt privée

La forêt belge appartient en majorité aux **propriétaires particuliers** : **58 %**. Avec une surface moyenne de 2,5 ha par propriétaire et plus de 100.000 propriétaires, la forêt privée se caractérise par un morcellement relativement important et une grande diversité de propriétaires. Ces forêts privées sont soit gérées directement par leurs propriétaires soit par un gestionnaire ou une coopérative choisi par ceux-ci.

La gestion y est encadrée par une législation spécifique :

- le Code forestier en Région wallonne
- le Bosdecreet en Région flamande.

La forêt publique

Les propriétaires publics se répartissent **42 %** de la forêt : il s'agit des forêts domaniales appartenant aux Régions (11 %), ses communes (28 %) et ses provinces, centres publics d'aide sociale, fabriques d'église (3 %). Ces forêts sont soumises au régime forestier et gérées par l'administration forestière :

- le Département de la Nature et des Forêts (DNF) en Région wallonne
- l'Agentschap voor Natuur en Bos (ANB) en Région flamande
- et l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) en Région bruxelloise.

Sur le terrain, les administrations forestières sont divisées en :

Directions régionales qui couvrent chacune +/- 30.000 ha
Cantonnements (+/- 9.000 ha) et triages (+/- 750 ha).

ESSENCES FORESTIÈRES ET SYLVICULTURE

Vu la diversité des sols (sable, limon, argile) et des climats (de 0 à 700 m d'altitude, de 700 à 1.400 mm de précipitation), un grand nombre d'essences sont adaptées à notre territoire.

Le volume sur pied totalise 140 millions m³ soit un volume de 225 m³/ha en moyenne. Avec un accroissement annuel moyen de 6,5 m³/ha/an et des prélèvements annuels de 4 millions m³, l'exploitation est légèrement inférieure à la production biologique. Parmi les différents usages du bois produit en Belgique, notons l'augmentation du volume du bois de chauffage, estimé à 700.000 m³.

FAUNE

Parmi la grande faune de nos forêts, seul le chevreuil est présent sur l'ensemble du territoire. Les populations de cerfs et de sangliers sont localisées dans le sud du pays où quelques zones abritent également mouflons et daims.

Ces populations sont en très forte augmentation ces dernières années pour atteindre :

- 54.000 chevreuils (dont 20.000 en Flandre)
- 25.000 sangliers
- 11.000 cerfs, biches et faons.

Les populations de chevreuils et de cerfs ont doublé en 30 ans, tandis que la population de sanglier a triplé !

Cette forte présence peut provoquer en certains endroits d'importants dommages en forêts (cerfs) et en terrains agricoles (sangliers).

FISCALITÉ ET AIDES À LA FORÊT

La sylviculture est taxée par le biais d'une fiscalité foncière forfaitaire, que l'on vende ou non du bois. Cette taxe est perçue à deux niveaux, sur base du revenu cadastral :

- le précompte immobilier
- l'impôt des personnes physiques.

En Wallonie, depuis 2008 et suite à la publication d'un nouveau code forestier, il n'y a plus de droits de succession et de donation à payer sur les peuplements forestiers, mais uniquement sur les fonds forestiers.